

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
DE SAINT-PERDON**

**Nombre de conseillers en
fonction : 19**

**Nombre de conseillers
présents : 18**

Nombre de votants : 19

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2020 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Perdon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer d'activités, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Darrieutort, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2020

Présents : Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Didier LARTIGUE, DUDON Élodie, CABANNES Philippe, CAZENAVE Marie-Christine, DARSAUT Jean-Paul, LATASTE Marie, BEEUWSAERT Patrick, DALLEAU Sabine, DELARUE Marie-Hélène, SALLES Pierre, BOULAND Geneviève, BARROUILLET Benjamin, MARTIN Maritxu, BENETEAU Patrick, MIRAMON Maylis, DOURTHE Jean-Michel

Excusés : Monsieur BARROUILLET Cédric ayant donné pouvoir à Monsieur Didier LARTIGUE.

Secrétaire : M^{me} Sandrine CASINI

ORDRE DU JOUR :

- 1) Mise en place de bons cadeaux pour le soutien au commerce local
- 2) Décision modificative N°2 du budget principal / subvention communale envers le CCAS.
- 3) Soutien aux communes sinistrées par la tempête « Alex » - Don à l'association départementale des mairies des Alpes Maritimes (ADM06)
- 4) Informations diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 Novembre 2020

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 Novembre 2020.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°20201209_01DEL : Subvention au CCAS pour la mise en place de bons cadeaux au profit de la population

Monsieur le Maire explique qu'en concertation avec le Conseil d'Administration du CCAS il est proposé de financer des bons cadeaux au profit des habitants de Saint-Perdon.

Pour tenir compte de cette année difficile pour toutes les familles un geste en faveur de l'ensemble des foyers du territoire paraît important pour donner de l'élan à ces fêtes de fin d'année.

Il est donc proposé au conseil municipal de subventionner le CCAS de Saint-Perdon pour financer la distribution de bons cadeaux de 10€ par famille. Ces bons pourraient être dépensés auprès de commerçants et artisans partenaires durant le marché de Noël du 20 décembre 2020 et auprès des commerçants et producteurs de Saint-Perdon jusqu'au 31 Janvier 2021.

Le financement de cette opération implique une subvention d'un montant de 9000€ qui se rajoute à la subvention d'équilibre 2020 d'un montant de 6000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'une subvention exceptionnelle au CCAS de Saint-Perdon d'un montant de 9000€ et d'une subvention d'équilibre de 6 000€,
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'article 657362 chapitre 65 du budget 2020,
- **DIT** que le financement de cette dépense impliquera une décision modificative au budget principal 2020 comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	- 4000 €		
657362 (65) : CCAS	9000 €		
673 (67) : Titres annulés sur exercice antérieur	-5000 €		
TOTAL Dépenses	0.00 €	Total Recettes	0.00€

Délibération n°20201209_02DEL : Soutien aux communes sinistrées par la tempête « Alex » - Don à l'association départementale des maires des Alpes Maritimes (ADM06)

L'association des Maires Ruraux des Alpes Maritimes lancent un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes Maritimes suite à la tempête « Alex » qui a lourdement frappé ce territoire.

Les communes de ces trois vallées du haut pays niçois et mentonnais ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels. Plusieurs villages sont dévastés.

Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration, les casernes de pompiers, gendarmeries et de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent à plusieurs centaines de millions d'euros le coût des travaux de reconstruction.

Plus de 400 évacuations d'habitants sinistrés traumatisés ont été réalisées.

Monsieur le Maire propose de manifester la solidarité de Saint-Perdon avec les communes gravement sinistrées des Alpes-Maritimes par l'attribution d'une subvention à l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes. Les fonds collectés par ces associations via un compte bancaire dédié sont immédiatement reversés aux communes sinistrées.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de manifester sa solidarité avec les communes sinistrées des Alpes-Maritimes à la suite de la tempête « Alex » par le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €,
- **DIT** que ce don sera versé sur le compte dédié appelé « Solidarité sinistrés tempête « Alex » » ouvert conjointement par l'Association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes,

- **DIT** que les crédits inscrits au budget primitif sont suffisants pour couvrir cette dépense exceptionnelle.

INFORMATIONS DIVERSES

Organisation du marché de Noël : Le conseil municipal a décidé d'organiser un marché de Noël le dimanche 20 décembre 2020 de 10 à 16h sur la place des commerces. Le protocole sanitaire devra être strictement appliqué. Monsieur le Maire propose de créer des équipes afin d'organiser au mieux cette journée (installation du matériel, placement des exposants, gestion entrée et sortie) Si les conditions sanitaires le permettent, le Père Noël se rendra sur le marché à 11h puis à 15h.

Monsieur Pierre SALLES se charge de la partie communication sur les réseaux sociaux. Une publication des actions proposées pour cette fin d'année sera publiée sur le site internet. Monsieur le Maire demande de contacter le journal « Sud-Ouest » et « France Bleu Gasogne ».

Décoration du marché de Noël : Les agents techniques ont fabriqué des modules en bois. La peinture de ces différents objets sera réalisée samedi 12 décembre après-midi par les élus. D'autre part, Monsieur Philippe CABANNES a fabriqué une boîte aux lettres du Père Noël. Celle-ci a été décorée par le Centre de Loisirs et sera placée devant la mairie.

Résidence des Arènes : Le conseil municipal a décidé de nommer la résidence des Arènes « Lou Hapchot ». Les travaux concernant la construction de ces logements sociaux prennent à nouveau du retard.

Flash infos : Monsieur Pierre SALLES a présenté le flash info. Des corrections ont été apportées avant l'impression. Le flash info sera distribué samedi 12 décembre 2020.

Monsieur Pierre SALLES signale aussi que le prochain bulletin associatif sera diffusé en janvier 2021.

Logement communal : L'état des lieux du logement situé « 102 rue de la Chalosse » est programmé le vendredi 11 décembre 2020. Les nouveaux locataires demandent l'installation d'une douche à la place d'une baignoire. Monsieur Philippe CABANNES se charge de contacter des entreprises pour obtenir des devis.

Le Coin Beauté de Peggy : Madame MELLOTT Peggy fait savoir que la climatisation de son institut ne fonctionne plus. L'entreprise SARL BETON est intervenue et propose le changement de cet appareil pour un montant de 989.30 € H.T. L'assemblée accepte la signature de ce devis.

Recrutement d'un agent technique : En raison de l'absence d'un agent depuis plusieurs mois et de la charge importante de travail sur la partie espaces verts, Monsieur le Maire propose de recruter une personne polyvalente sous la forme d'un Contrat à Durée Déterminée de 6 mois. Les élus acceptent. Une annonce sera prochainement publiée.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'agent technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux a annoncé sa volonté de démissionner de son poste en début d'année 2021. Les démarches administratives relatives au recrutement d'un nouvel agent seront réalisées dans les prochains jours.

Vidéosurveillance : Monsieur Patrick BEEUWSAERT explique avoir demandé des devis concernant la pose de caméras de vidéosurveillance à divers endroits de la commune. Les devis sont à l'étude. Monsieur le Maire propose de contacter des communes qui ont réalisé le même type d'investissement.

Éclairage public : Monsieur le Maire présente le courrier du SYDEC en date du 07 décembre 2020 concernant nos éventuelles prévisions de travaux pour 2021 dans le domaine de l'éclairage public. Après échanges, il est décidé de prévoir les travaux d'éclairage concernant la liaison entre la Scandibérique jusqu'à l'intersection de la rue d'Albret et l'Avenue des Arènes. Madame Élodie DUDON rappelle que l'éclairage du Caloy est à revoir et à moderniser.

DETR : Madame Sandrine CASINI questionne l'assemblée pour connaître leur position sur le dépôt d'un dossier DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) avant le 20 Janvier 2021. A ce jour, aucun projet prévu n'est éligible à la DETR.

Bureau communautaire : Le prochain bureau se réunira le mercredi 16 décembre 2020.

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u>
DARRIEUTORT Jean-Louis, Maire	
CASINI Sandrine	
LARTIGUE Didier	
DUDON Élodie	
CABANNES Philippe	
CAZENAVE Marie-Christine	
DARSAUT Jean-Paul	
LATASTE Marie	
BEEUWSAERT Patrick	
DALLEAU Sabine	
BARROUILLET Cédric	
DELARUE Marie-Hélène	
SALLES Pierre	
BOULAND Geneviève	
BARROUILLET Benjamin	
MARTIN Maritxu	
BENETEAU Patrick	
MIRAMON Maylis	
DOURTHE Jean-Michel	